

## Au bord de la ville nouvelle

Afin de maîtriser le développement urbain autour de Paris, cinq villes nouvelles furent créées en 1966. Le premier chantier de la ville nouvelle de Sénart a été ouvert en 1973. Elle s'étend sur 8 communes en Seine-et-Marne et 2 communes en Essonne. Elle est l'oeuvre d'urbanistes renommés qui prirent exemple sur les cités-jardins anglaises: zones pavillonnaires sillonnées d'allées promenades, de plans d'eau et d'espaces boisés.

## La meulière rocaillée

Coûteuse à mettre en oeuvre dans la construction, à cause de son irrégularité, la meulière était cependant utilisée en Seine-et-Marne en milieu rural, en raison de sa facilité d'exploitation. Le rocaillage avait deux buts : la décoration et la consolidation. L'incorporation de petits morceaux de grès, calcaire, verre ou mâchefer dans le mortier de chaux, permettait d'atténuer la mauvaise qualité esthétique des moellons et de consolider la construction. La meulière rocaillée est souvent soulignée d'un appareillage en briques. Les rues des anciens bourgs qu'emprunte ce circuit montrent la grande variété des compositions ornementales basées sur la meulière.

## Etangs neufs sur terre templière

**1** Peu après le départ de la gare de Cesson, ouverte en 1855, un peuplier remarquable révèle le parcours du ru de Coulevrain. **2** Pour réduire les afflux d'eaux pluviales



Oeuvre de Pierre Desvaux

provenant de l'urbanisation, des étangs ont été créés sur les plus modestes ruisseaux, comme ceux où se reflète l'église Saint Germain de Savigny-le-Temple. La ferme de Coulevrain, à la traditionnelle cour carrée briarde, a été érigée sur une terre qui appartient aux Templiers puis aux Hospitaliers de Saint Jean de Jérusalem, et aux Chevaliers de Malte, avant d'être vendue à la Révolution. **3** L'élevage est abandonné en 1956, elle accueille aujourd'hui un écomusée. Remarquer au bord du ru la bascule à betteraves, et le lavoir.

## Châtelains en forêt royale

**4** La première vue de Nandy donne sur le parc de son château, propriété de la famille de l'Hospital au XV<sup>e</sup> siècle. Le château actuel a été vendu en 1664 à Louis de La Grange-Trianon qui y fit opérer diverses transformations.

**5** Avant de quitter Nandy, sur les rives d'un autre étang se découvrent, depuis 1983, les oeuvres de Pierre Desvaux.

Ecuries du château de Nandy



Le "Pavillon Royal"

**6** Ancienne forêt royale, et désormais forêt régionale, Rougeau était liée à celle de Sénart par une longue voie rectiligne, l'Allée Royale que l'on emprunte dans la perspective d'un ancien parc. Etienne-Michel Bouret y fit construire en 1749, un palais à l'italienne, le Pavillon du Roi, pour y recevoir Louis XV. De cette folie, qui le conduira à la ruine, ne restent que les deux pavillons à l'entrée du parc. **7** Celui de gauche fut transformé en habitation en 1879 par Cousté et prit le nom de "Pavillon Royal", celui de droite est resté en l'état. En 1898, au centre du parc à la place du Pavillon du Roi démoli en 1821, Mr Piollet fit construire une maison, que l'on nomme le "Pavillon Bouret".

## Les coteaux de la Seine

Les coteaux sont propices au jaillissement des sources.

Le lavoir de la source Saint-Sulpice



**8** Celle de Saint Sulpice, dans le domaine de Croix Fontaine se jetait par un souterrain dans un lavoir avant de rejoindre la Seine. De cet endroit, on apprécie la vue sur la grande courbe que fait le fleuve à sa sortie du département de Seine-et-Marne. En ce lieu, la femme du Général Letellier à la suite d'un accident de voiture en 1818, succomba à ses blessures; quelques jours plus tard, ne pouvant



Ecole de voile de Seine-Port

surmonter son chagrin, le général se donna la mort; ils reposent tous deux au cimetière de Seine-Port.

## Artistes parisiens en villégiature

Au XIX<sup>e</sup> siècle ce sont eux qui perpétuèrent la renommée du village. On passe ainsi devant les maisons où vécurent la comédienne Déjazet, les peintres Desvallières et Latapie, l'écrivain Legouvé ... **9** D'une rue à l'autre, et près du mail planté de tilleuls en 1842 serpente le ru de Balory : on le retrouve alimentant parcs et moulins au travers de Seine-Port, puis Noisement et enfin Saint-Leu. **10** Ce hameau de Cesson, groupé autour de son château, recèle aussi une imposante ferme à l'architecture typique autour de laquelle subsistent cultures, pâturages et troupeaux dans le site classé du ru de Balory, qui ramène à la ville par une dernière forêt.

La ferme de Saint-Leu



Eglise de Savigny-le-Temple



**La préservation des chemins ruraux : un objectif du Conseil général de Seine-et-Marne**  
avec les communes de Cesson, Savigny-le-Temple et Seine-Port.

Départ de Cesson - gare.

En sortant de la gare descendre la rue à droite. Contourner le rond point par la droite. Prendre la voie piétons-cycles, route de Montbréau. Juste avant le rond point suivant, traverser l'avenue de la Haie. Au bout de la butte prendre à droite; contourner les plans d'eau par le chemin gravillonné, à l'extrémité du 2<sup>e</sup> appuyer à droite.

A la route, traverser le parking de l'écomusée, et emprunter le chemin au-delà du portail en bois. A la rue on prend à droite, puis à gauche, la rue Grande. A l'extrémité de celle-ci prendre en face la ruelle du Pays Bas, longer le ru. Face au mur du parc du château de Nandy, prendre à gauche pour rejoindre Nandy.

A la route, partir à droite, passer devant l'église et la mairie, suivre la rue de l'Eglise, au carrefour à droite la rue Cousin ●. Au carrefour traverser, rejoindre la promenade aménagée derrière le bassin. La remonter jusqu'au lac et le longer par la droite; à son extrémité obliquer sur la droite, au carrefour à droite et à l'extrémité de la rue des Champignons, à gauche.

Traverser la D50 et se diriger vers le parking de la forêt de Rougeau. Le contourner par la gauche et s'engager dans l'allée de gauche, tout droit. Traverser la route, prendre le sentier à gauche après la barrière, 50 m plus loin bifurquer à gauche, puis à droite dans le chemin. Au carrefour, emprunter à gauche l'allée gravillonnée jusqu'au Pavillon Royal. Prendre à droite, jusqu'à l'angle du mur. Descendre le sentier à gauche jusqu'à la Seine. A la route, obliquer à gauche pour rejoindre Seine Port.

Face à la maison après le virage, descendre par les escaliers sur le bord de Seine; remonter sur la route, poursuivre dans la rue Croix Fontaine. ★

Après le carrefour, emprunter la 3<sup>ème</sup> à droite, rue Suzanne Ruelle. Au carrefour à droite jusqu'à la Seine.

Remonter la rue de Seine jusqu'au 2<sup>ème</sup> carrefour. Traverser au passage piétons à 50m à gauche; rejoindre à travers le mail de tilleuls la grille en fer forgé du parc de la Baronnie.

Dans le parc, franchir le ru à gauche, puis sur la place dans le lotissement, à droite par la sente entre les maisons. Traverser et prendre la ruelle en face.

A la bifurcation à gauche, puis à gauche dans la rue de la Bernarde et à droite. Après le transformateur prendre la sente à droite, au bout descendre vers le ru de Balory par le chemin de la Porte Jaune, remonter, puis emprunter la rue de Melun à gauche. A la croix descendre la rue du Moulin Neuf et remonter à droite derrière le moulin. A l'intersection dans le bois, prendre à droite.

A la route prendre en face. A Noisement descendre à droite la rue du Moulin Deforge, franchir le ru de Balory, poursuivre tout droit.

100 m après le début du bois, tourner à gauche dans un chemin en pleins champs. Dans le hameau, suivre la rue jusqu'au stop. Prendre deux fois à gauche. On passe entre la ferme et le parc du château de Saint Leu. Longer le parc et à l'angle partir en face par le chemin vers le bois.

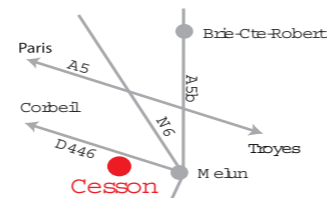
A l'entrée du bois, bifurquer à gauche. Suivre le chemin jusqu'à la route, partir à gauche le long du bois. A la route passer sous le pont, se diriger vers la gare de Cesson par le chemin de la Messe.



● AR au château de Nandy

★ A partir d'ici, on peut combiner avec "Les sentes de Seine-Port" une boucle de 5 km

Le balisage rencontré sur cette boucle concerne des itinéraires agréés par le CODERANDO 77.



Conseil général de Seine-et-Marne  
Hôtel du Département 77000 Melun cedex  
Tél. 01 64 14 75 96  
Fax 01 64 14 70 46

Pour découvrir l'ensemble des boucles à parcourir  
consulter le site du Conseil général de Seine-et-Marne  
[www.seine-et-marne.fr](http://www.seine-et-marne.fr)

Direction de l'eau et de l'environnement  
145 quai Voltaire 77190 Dammarie-les-Lys  
Tél. 01 64 14 76 48  
Fax 01 64 14 76 65

Maison départementale du tourisme  
9 rue Royale 77300 Fontainebleau  
Tél 01 60 39 60 39

Comité départemental de la randonnée 77  
9 rue Royale 77300 Fontainebleau  
Tél. 01 60 71 91 16



Imprimé en France par la Direction de l'eau et de l'environnement - 05/1998-2006 - Imprimé sur papier recyclé

**19 - Villégiatures royales et villages briards**



Départ de CESSON  
Boucle de 16 km - 4h  
Gare RER-D de Cesson  
A combiner avec " Sentes de Seine-Port "

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE ET MARNE

